



DÉLIBÉRATION N° 15/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CACL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021 À 09H00
A L'AUDITORIUM EDMARD LAMA DE LA MAIRIE DE REMIRE-MONTJOLY

PORTANT VALIDATION DE L'OPÉRATION DEVOIEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DN 400 ET DN 500 SUR LE TRONCON « CARREFOUR EBENE-PINOT/PROGT » ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT – PHASE 2

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 34
Nombre de Procurations : 04
Date de convocation : vendredi 05 février 2021

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le jeudi onze février à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière à l'Auditorium Edmard LAMA de la Mairie de Rémire-Montjoly sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Serge SMOCK (présentiel) - Gilles ADELSON (présentiel) - Monique AZER (présentiel) - Julner BELIZAIRE (présentiel) - Dominique BERTONI (présentiel) - Ruth BIDIU-CEPRIKA (présentiel) - Pascal BRIQUET (présentiel) - Daniel CASTOR (présentiel) - Jean-Philippe CHAMBRIER (présentiel) - Kenny CHEN-TUNG (présentiel) - Albanie CIPPE (présentiel) - Xavier CLERVAUX (présentiel) - Liser CLIFFORD (présentiel) - Seedna DELAR (présentiel) - Thierry ELIBOX (présentiel) - Christian FAUBERT (présentiel) - Serge FÉLIX (présentiel) - Teed GASPARD (présentiel) - Nestor GOVINDIN (présentiel) - Sandrine JACQUES-GAÏL (présentiel) - Elaine JEAN (présentiel) - Farah KHAN (présentiel) - Patrick LECANTE (présentiel) - Chester LÉONCE (présentiel) - Roland LOE-MIE (présentiel) - Hélène PAUL (présentiel) - Claude PLENET (présentiel) - Stéphanie PREVOT-BOULARD (présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON (présentiel) - Hélène SERVIUS (présentiel) - Rolande SILEBER (présentiel) - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA (présentiel) - Patricia VICTOR (présentiel)

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Serge BAFU → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA - Louis-Mike CALUMEY → **Procuration** à Nestor GOVINDIN - Yahya DAOUD → **Procuration** à Serge SMOCK – Eugène EPAILLY → **Procuration** à Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Claire CHINON - Yolande MILZINK-CINCINAT - Magali ROBO-CASSILDE

ETAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Corine DIMANCHE - Phong LY - Mikaël MANCEE - Tineffa NAÏSSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Corinne SIGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique AZER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission AEP du mardi 02 février 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mardi 09 février 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau légalement convoqué le mardi 09 février 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 15/2021/CACL** relatif à la validation des travaux de la phase 2 de l'opération dévoiement des conduites d'adduction d'eau potable DN 400 et DN 500 sur le tronçon « Carrefour de Balata Ebène-Pinot/PROGT ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 15/2021/CACL** relatif à la validation de l'opération de dévoiement des conduites d'adduction d'eau potable DN 400 et DN 500 sur le tronçon « Carrefour de Balata Ebène-Pinot/PROGT » et de son plan de financement.

APPROUVE le coût estimatif de l'opération à **2 700 000,00 €** et son plan de financement tel que présenté :

Financier	Montant (€)	Pourcentage (%)
FEI	1 890 000,00	70
CACL	810 000,00	30
Total	2 700 000,00	100

AUTORISE le Président à engager les travaux liés à cette opération, dans le respect du Code des Marchés Publics, et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

AUTORISE le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

AUTORISE le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Rémire-Montjoly, en séance publique,
Le jeudi 11 février 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

